



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique agricole

Question au Gouvernement n° 1885

Texte de la question

SITUATION DES PRODUCTEURS DE LAIT

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine, pour le groupe Nouveau Centre.

M. François Rochebloine. Monsieur le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, l'année 2009 a été dure pour de nombreux Français touchés par la crise, aux premiers rangs desquels se trouvent les agriculteurs. C'est l'ensemble du secteur agricole, toutes productions confondues, qui a enregistré une baisse de revenus de 30 à 50 %.

Il s'agit d'une crise agricole préoccupante. C'est pourquoi le Gouvernement a, dès cet automne, pris une série de mesures d'urgence destinées à apporter un soutien aux agriculteurs les plus en difficulté.

De plus, la semaine dernière, vous avez présenté en conseil des ministres le très attendu projet de loi de modernisation de l'agriculture, qui doit permettre de traduire votre ambition pour mieux accompagner les agriculteurs et les pêcheurs face aux grandes mutations à venir.

Cependant, monsieur le ministre, il convient de se dire la vérité. En effet, malgré de nombreuses interventions et malgré vos actions déterminées avec le Gouvernement - tant au plan national qu'à l'échelon européen -, nous sommes aujourd'hui face à un profond malaise dans nos campagnes et les inquiétudes demeurent entières.

Au nom du groupe Nouveau Centre et de son président François Sauvadet, je tiens une nouvelle fois à évoquer la situation des producteurs laitiers qui, après avoir beaucoup perdu, se demandent comment résister dans les mois à venir, compte tenu des prix de collecte dramatiquement bas. À quelle échéance peut-on raisonnablement espérer un retour à des conditions de marché acceptables pour des producteurs qui veulent vivre de leur travail, et non de primes ?

La France, grand pays agricole s'il en est, demande aujourd'hui à ses agriculteurs de produire beaucoup et mieux pour répondre aux attentes des consommateurs, à des prix dérisoires et en n'ayant aucune visibilité sur leur évolution.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous éclairer sur les axes forts de votre projet de loi et expliquer comment ces mesures pourront satisfaire les exigences économiques, environnementales, et tout simplement humaines, auxquelles doit faire face l'agriculture française ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur le député, les producteurs de lait français ont perdu, en 2009, plus de 50 % de leur revenu. Quelle autre profession accepterait avec autant de courage de perdre la moitié de son revenu en un an ?

Je tiens à préciser que, depuis quelques semaines, grâce aux interventions massives de l'Union européenne sur les marchés, à la demande de la France, le prix du lait a augmenté de 3 à 8 % suivant les régions concernées. Ce n'est pas suffisant, mais cela constitue une première étape dans la bonne direction.

Par ailleurs, le revenu des producteurs de lait dépendra des décisions que nous prendrons dans trois directions dans les semaines à venir, et qui figureront dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, ce qui me permet de préciser ma réponse à la question de Bernard Cazeneuve.

Premièrement, des contrats obligatoires entre producteurs de lait et industriels fixeront un volume, une durée et un prix, afin que chaque producteur de lait en France sache combien il va gagner sur plusieurs années, et soit

en mesure de rembourser ses investissements dans de bonnes conditions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

Deuxièmement, nous avons décidé de renforcer l'observatoire des prix et des marges, pour faire en sorte que la valeur ajoutée revienne d'abord aux producteurs, plutôt qu'à l'aval de la filière. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe NC.*)

Notre troisième décision, tout aussi importante, consiste à renforcer les interprofessions, question sur laquelle je veux être très clair. Le renforcement des interprofessions, auquel je sais que le Nouveau Centre est attaché - Bernard Cazeneuve a, lui aussi, évoqué ce sujet - se heurte à un problème de droit. En effet, le droit de la concurrence européen ne permet pas aux interprofessions de fixer des indicateurs de tendance de marché, pourtant indispensables pour garantir un revenu stable. J'ai demandé avant-hier, en conseil de ministres de l'agriculture, que nous ouvrons l'organisation commune de marché et que nous changions les règles de la concurrence européenne, afin de permettre aux producteurs de lait d'avoir un revenu plus décent dans les années à venir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1885

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 janvier 2010